



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise à jour relative à la Date Limite Anticipée

Paris (France) — 16 juin 2026 — La Financière Atalian S.A.S (la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer qu'au 15 juin 2026, date limite anticipée (la « **Date Limite Anticipée** ») au titre de l'accord-cadre modifié et reformulé (l'« **Accord-Cadre** »), des porteurs d'obligations représentant 98,25 % du montant total en principal des obligations sécurisées senior PIK 8,50 % à échéance 2028 émises par la Société (les « **Obligations Existantes** ») ont adhéré à l'Accord-Cadre. Tous les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent communiqué mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est attribué dans l'Accord-Cadre.

Les porteurs d'Obligations Existantes ayant adhéré à l'Accord-Cadre au plus tard à la Date Limite Anticipée auront droit à une commission de consentement anticipée de 0,5 % des Actions NewCo (sur une base entièrement diluée), payable en nature sous forme d'Actions NewCo, dans chaque cas sous réserve des termes de l'Accord-Cadre. Une commission de consentement supplémentaire de 0,5 % des Actions NewCo (sur une base entièrement diluée) reste payable à l'ensemble des porteurs d'Obligations Existantes qui adhèrent à l'Accord-Cadre au plus tard à la Date d'Arrêté des Créances (y compris ceux ayant perçu la commission de consentement anticipée). Les deux commissions de consentement sont conditionnées, entre autres, au respect par le porteur concerné de ses obligations de soutien à la mise en œuvre de la Transaction et à la survenance de la Date d'Effet de la Restructuration. Les porteurs sont fortement encouragés à adhérer à l'Accord-Cadre dans les meilleurs délais afin de maximiser leurs droits au titre de la Transaction.

La Société se félicite du fort niveau de soutien reçu de la part des porteurs d'Obligations Existantes et est encouragée d'avoir reçu des engagements d'un nombre suffisant de porteurs d'Obligations Existantes pour réaliser la Transaction. La Transaction reste subordonnée, entre autres, à la réception des apports et consentements requis de la part des porteurs d'Obligations Existantes lors de la mise en œuvre de l'offre d'échange, à l'achèvement des procédures applicables de consultation des instances représentatives du personnel, à l'obtention de l'ensemble des autorisations et approbations réglementaires nécessaires et à la satisfaction des conditions suspensives usuelles prévues par l'Accord-Cadre. Les termes et conditions détaillés de la Transaction, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre, figureront dans la documentation qui sera diffusée à l'ensemble des porteurs d'Obligations Existantes en temps utile.

Les porteurs des Obligations Existantes peuvent obtenir copie de l'Accord-Cadre et y adhérer via le site internet de l'agent de calcul : <https://deals.is.kroll.com/atalian>. Les porteurs des Obligations Existantes doivent compléter et soumettre la lettre d'adhésion du porteur participant (Participating Holder Accession Letter) pour adhérer à l'Accord-Cadre, et peuvent contacter l'agent de calcul, Kroll Issuer Services Limited, à l'adresse atalian@is.kroll.com pour toute assistance ou information complémentaire.

De nouvelles annonces et mises à jour relatives à la Transaction et au calendrier financier de la Société seront communiquées aux investisseurs en temps utile.

Sauf indication contraire, les termes définis utilisés dans le présent communiqué ont le sens qui leur est attribué dans le communiqué de presse daté du 1er juin 2026.

À propos d'Atalian

Avec un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros, plus de 63 000 collaborateurs et une présence dans 15 pays, Atalian est un leader européen indépendant des services externalisés aux entreprises et aux administrations. Le Groupe compte plus de 20 000 clients dans les secteurs privé et public. Ses services s'articulent autour de plusieurs métiers : Facility Management, Propreté, Sécurité et Sûreté, Maintenance Multi-Techniques & Energy Management, Accueil.

Pour plus d'informations, merci de consulter www.atalian.com.

Informations complémentaires

La Financière Atalian S.A.S

Email : investorcontact.fr.ags@atalianworld.com

AVERTISSEMENT ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le présent document sont de nature prospective. Toutes les déclarations autres que les faits historiques, y compris, sans limitation, celles relatives à la situation financière de la Société, à sa stratégie commerciale, aux plans et objectifs de la direction pour les opérations futures, constituent des déclarations prospectives, y compris s'agissant des discussions stratégiques et des échanges avec les porteurs obligataires. Par leur nature, ces déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs importants susceptibles de faire diverger sensiblement les résultats, performances ou réalisations effectifs de la Société de ceux exprimés ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment l'évolution des conditions économiques, commerciales, sociales, politiques et de marché, le succès des initiatives commerciales et opérationnelles, l'évolution de l'environnement légal et réglementaire et d'autres actions gouvernementales, ainsi que la capacité à obtenir les consentements et approbations nécessaires de la part des créanciers et autres parties prenantes. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes venaient à se matérialiser, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus par les

déclarations prospectives ainsi que des résultats, performances ou réalisations passés. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. L'ensemble des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué est intégralement soumis aux réserves énoncées par le présent avertissement. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il convient de ne pas accorder de confiance excessive à ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue ni ne fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat de quelque titre que ce soit, et ne saurait être interprété comme telle ; aucune vente des titres mentionnés dans le présent communiqué n'aura lieu dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant enregistrement, exemption d'enregistrement ou qualification au titre de la législation sur les valeurs mobilières de cette juridiction.